

PROTCOLE SANITAIRE COVID 19

Saison 2021 / 2022 v1.0-sept2021

Dans le contexte lié à la COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun en termes de protection sanitaire des autres et de soi-même est engagée. Dans ce cadre, la CASIM 56 a élaboré le protocole sanitaire détaillé ci-dessous et demandera, à chaque membre adhérent d'en prendre connaissance et de le respecter lors des activités de la CASIM 56.

L'adhérent s'engage à respecter les règles suivantes :

1. A prendre connaissance de ce document.
2. A tenir informée la CASIM 56 de tout changement de coordonnées pour le contacter.
3. A ne pas se présenter au cours s'il présente des symptômes potentiels de la COVID-19 (toux, fièvre >38°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat ou autres symptômes éventuellement révélés ultérieurement).
4. A informer immédiatement l'Association en cas de contamination par la COVID-19 ou de contact avec un cas de COVID-19.
5. A ne pas venir pendant 14 jours pour les personnes-contact d'un cas de COVID-19.
6. A respecter les gestes barrières et les préconisations sanitaires :
 - Porter un masque en intérieur.
 - Se désinfecter les mains à l'entrée avec du gel hydroalcoolique.
 - Respecter les gestes barrière préconisés habituellement (tousse dans son coude, se laver ou se désinfecter régulièrement les mains, ne pas serrer de mains, etc.). Du gel hydroalcoolique sera fourni par l'Association.
 - Respecter une distance de sécurité (1m50) avec les autres adhérents tout au long de la journée.

Un contrôle des pass sanitaires sera mis en place via l'application officielle avant chaque CPM en intérieur. Tout adhérent sans pass sanitaire valide se verra refuser l'accès à la salle.

Ce protocole sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation et sera communiqué par email à l'ensemble des adhérents.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



L'Équipe de la CASIM 56